

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MONTRODAT**

Séance du 11 avril 2017

Nombre de membres En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13	L'an deux mille dix-sept et le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANDRE Rémi, Maire. Présents : ANDRE R – ANDRIEU F –BOUDET P – BUFFIER P – CATALANO J – CONDI M – DOMEIZEL M – GOUNY J.- TERRISSON P – TURIERE M.
Date de Convocation 05/04/2017	Absents : ARNAL Y – LAGLOIRE S – MARTIN S – PORTE M.C – REMIZE MAGGY –
Date d'affichage 06/04/2017	Procurations : ARNAL Y à GOUNY J – PORTE M.C à CONDI M – MARTIN S à TURIERE M.- Secrétaire de séance : GOUNY J

Objet : Création d'un budget annexe Lotissement la Boriette

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un budget annexe pour la réalisation du lotissement communal.

Il expose le projet situé au-dessous du stade sur les parcelles B 1912, B 417L'idée est de le réaliser par tranche. Par exemple on peut envisager une première tranche de 6 lots mais prévoir les réseaux suffisants pour pouvoir réaliser d'autres tranches plus tard. Les lots envisagés seront d'une surface de 500 à 1 000 m². L'objectif étant de créer un quartier plus dense proche du village.

Il convient également d'assujettir cette opération à la TVA.

Les services du trésor vont faire procéder à l'attribution du n° SIRET puis un code collectivité et un code budget....

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ☉ De créer un budget annexe qui se nommera lotissement la Boriette.
- ☉ D'assujettir cette opération à la TVA.

Adopté à l'unanimité. Reçu en préfecture le 12/04/17.

**Objet : Budget primitif 2017 lotissement la
Boriette**

Suite à la délibération de création d'un budget annexe que l'assemblée vient d'approuver il convient maintenant de procéder au vote du budget primitif. L'ouverture de ce budget permettra de réaliser les études nécessaires à la création de ce lotissement.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2017 lotissement la Boriette** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 48 800.00 €

- Recettes : 48 800.00 €

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- Dépenses : 24 400.00 €

- Recettes : 24 400.00 €

Adopté à l'unanimité. Reçu en préfecture le 12/04/17

Objet : Terrain Cazes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2015 par lequel le conseil municipal avait donné son accord pour acheter la parcelle AB n° 85 d'une surface de 315 m² au prix de 6 380.00 €. A ce moment-là nous avions des contacts avec seulement deux héritiers.

Ayant des difficultés à trouver tous les propriétaires Me BOULET avec l'aide de Monsieur François Cazes ont procédé à des recherches.

A ce jour tous les héritiers concernés ont été retrouvés. Le notaire ayant indiqué qu'il y avait lieu d'établir une attestation de propriété après le décès des époux Cazes pour pouvoir vendre, certains héritiers associés à cette vente ont donné leur accord sur le prix « sous réserve que la totalité des frais d'actes, d'enregistrement et de correspondance soit prise en charge par la commune ».

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les frais d'actes de cette attestation s'élève à 900 €.

Après délibération le conseil municipal décide de prendre en charge ces frais de 900 € pour permettre l'aboutissement de cette vente.

Adopté à l'unanimité. Reçu en préfecture le 12/04/17

Objet : Dénomination noms des voies

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier et 26 octobre 2016 par lequel il avait été arrêté le nom des rues. Quelques modifications ont été nécessaires. L'essentiel de

ces modifications consistent en des rues qui sont devenues des impasses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte les dénominations exposées tel que ci-joint.
- Charge Mr le Maire ou son représentant de communiquer ces informations à la poste et à d'éventuels autres services.

Adopté à l'unanimité. Reçu en préfecture le 12/04/17

Objet : Budget primitif 2017

Dans sa séance du 8 février 2017 le conseil municipal avait approuvé le compte administratif et le compte de gestion. L'affectation des résultats 2016 du budget commune a été votée le 3 mars 2017.

Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif Commune 2017** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	749 459.00 €
- Recettes :	749 459.00 €

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- Dépenses :	290 938.45 €
- Recettes :	290 938.45 €

Adopté à l'unanimité. Reçu en préfecture le 12/04/17.

Séance levée à 22 h 45.

Et ont signé tous les membres présents.

Observations.